12867 - Le jugement à porter sur l’expression « ma tasta hl » adressée à un malade

question

Quand certaines personnes se rendent au chevet d’un malade ou quand elles entendent que quelqu’un est malade, elles disent : Wallahi, ma tastahl . Nous espérons qu’on explique s’il est permis d’employer cette expression.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis d’employer cette expression puisqu’elle traduit une opposition à Allah, le Transcendant. Or celui-ci connaît mieux l’état de Ses serviteurs et agit avec la parfaite sagesse dans Ses jugements et décrets qui apportent maladie, guérison, pauvreté, richesse etc. à Ses serviteurs…

La loi religieuse ne permet que de dire (au malade) : Puisse Allah te guérir et te sauver ou d’autres bonnes formules .

Puisse Allah assister tous les musulmans à avoir une bonne compréhension de la religion et à persévérer dans sa pratique. Allah est le meilleur de ceux à qui on adresse une demande…